

MAIRIE
DE
SANDRANS
01400

CONSEIL MUNICIPAL n°60
du 20 Janvier 2020 à 20H00

Tél.04 74 24 52 20
Fax.04 74 24 52 37

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt et le vingt-janvier à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard OLLAGNIER, Maire.

Présents: Bernard OLLAGNIER, Jean-François MORELLET, Bernard JOSSERMOZ, Marc MAZET, Claudia GIROD Dominique BAUMANN, Daniel DELATOUR, Alexandra GHIDELLI (arrivée à 20H03 pour le vote sur la participation pour le financement à l'assainissement collectif), Patrice PIOT, Christelle THOMASSON.

Absents : Audrey LAROCHE, Magalie RENARD, Pascal PLANCHET, Sandrine ROY, Eric SCHNEIDER

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Monsieur Daniel DELATOUR est élu secrétaire de séance.

A/ Approbation du compte rendu N°59 du 09 Décembre 2019:

Le compte rendu N°59 du 09 Décembre 2019 est approuvé à l'unanimité des 9 voix.

B/ Délibérations

1- Participation pour le financement à l'assainissement collectif (PAC)

Par délibération en date du 19 Novembre 2018, la PAC a été fixé comme suit :

- Maison individuelle : 1 850.00 €
- Immeuble collectif : 500.00 € par logement

Cette participation s'appliquant aux constructions neuves, aux extensions de constructions existantes générant des eaux usées supplémentaires, aux réaménagements d'immeubles générant des eaux usées supplémentaires.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le montant de 250 € pour les maisons individuelles, soit une participation de 2100 € à partir du 1^{er} Février 2020. Le coût de réalisation d'un branchement, est d'environ 2500 € TTC, variant en raison des distances de raccordement, longueur et profondeur. Il précise que cette participation ne peut pas dépasser 80 % du coût d'un branchement.

Après débat, les conseillers municipaux approuvent par 8 voix pour et 2 abstentions, une participation pour le financement à l'assainissement collectif (PAC) à 2100 € pour une maison individuelle, applicable au 1^{er} Février 2020.

2- Lotissement « Le Clos de la Plume »

Par courrier en date du 16 décembre 2019, la société Arve Lotissement demande à la commune de délibérer sur une éventuelle reprise des parcelles section D N°613 et section D n°614 dans le domaine public dès réalisation finale des équipements. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit du cheminement doux.

Monsieur Marc Mazet demande si l'éclairage et la voirie seront à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire informe qu'il n'y aura pas de trottoir et ne sait pas pour l'éclairage.

Monsieur Dominique Baumann répond que le coût de l'éclairage public sur cette section ne devrait pas être exorbitant.

Après débat les conseillers municipaux estiment que même si le chemin rentre ultérieurement dans le domaine privé, l'éclairage sera rétrocédé à la commune.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité des 10 voix, la reprise des parcelles section D N°613 et section D N°614 dans le domaine public dès réalisation finale des équipements du lotissement « Le Clos de la Plume ».

3- Étang « Le Cocagne » - Location de Monsieur Bianco

Monsieur Sébastien Bianco, locataire de l'étang en 2018, demande par courrier en date du 28 décembre 2019, une grâce totale ou partiel du montant de cette location soit 1000 €.

Monsieur le Maire propose une grâce de 500 €.

Monsieur Dominique Baumann pose la question de savoir si la Commune avait fait le nécessaire

Les conseillers municipaux estiment qu'il n'en a pas jouit étant donné le niveau d'eau, mais qu'il avait loué en toute connaissance de cause.

Après débat, les conseillers municipaux accordent par 9 voix pour et 1 voix contre, une grâce de 500 € sur la location de l'étang « le Cocagne », montant de 1000 € pour l'année 2018, de Monsieur Sébastien Bianco.

4- Comité des fêtes – demandes diverses

Par courriers en date du 27 décembre 2019 et 10 janvier 2020 et dans le cadre de la manifestation des conscrits, le comité des fêtes demande une autorisation pour :

-des points d'accroches sur le mur de la salle des fêtes

-accrocher des drapeaux sur des poteaux électriques, demande faite à la RSE qui donne son accord.

Monsieur Bernard Jossier demande si les points d'accroche seront bien à l'extérieur, Monsieur le Maire répond oui.

Les conseillers municipaux estiment que ces points d'accroche pourront servir pour d'autres manifestations.

Monsieur Marc Mazet demande quelle est la position de la Commune sur l'installation.

Monsieur Dominique Baumann indique que la présence d'une personne de la Commune sera nécessaire.

Après débat, Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité des 10 voix les demandes du Comité des fêtes dans le cadre de la manifestation des conscrits, à savoir :

-la mise en place des points d'accroches sur le mur de la salle des fêtes

-l'accrochage des drapeaux sur des poteaux électriques

Ils demandent au Comité des fêtes de prendre contact avec Monsieur Jean-François Morellet.

C/ questions diverses et informations :

- **Bulletin municipal :** Afin d'ajouter 4 pages supplémentaires, le montant du devis initial a été validé à 1 554 € TTC.
- **Monument aux morts :** Suite à la délibération 2019-07-001 et après consultation, le monument aux morts a été déplacé sur la parcelle entre la mairie et le cimetière. Monsieur Patrice Piot demande comment sera financée cette opération vu le vote de son report. Monsieur le Maire répond qu'elle sera mise au budget 2020 avec le maintien de la DETR
- **CLIC, nouvelle organisation:** La Communauté de Communes gère le CLIC, c'est-à-dire le Centre Local d'Information et de Gérontologie, depuis le 1^{er} janvier 2020 ; l'activité du CLIC s'exerce désormais dans le cadre de la Maison de services au public (MSAP).
- **Les Amis d'Epona :** Courrier de remerciement en date du 27 novembre 2019.
- **Conseil :** Prochain conseil municipal fixé au Lundi 17 Février.
- **Panneaux lumineux :** Monsieur Dominique Baumann interroge sur le fonctionnement du panneau. Monsieur le Maire répond que ce sont les secrétaires qui après formation, le gèreront. Il demande qui valide les informations diffusées. Monsieur le Maire répond lui-même ou les adjoints.
Monsieur Marc Mazet demande si une coupure est possible pendant la nuit au vu de sa luminosité importante.
Monsieur le Maire informe qu'il est en effet possible de le programmer.
- **Elections municipales :** Les permanences seront à établir lors du prochain Conseil municipal.
- **Emplacement entre la mairie et le cimetière :** Madame Alexandra Ghidelli demande si un city stade est à l'étude. Monsieur Dominique Baumann répond qu'il est envisagé une aire de jeux pour les petits, un demi- terrain pour jouer au basket comme l'exemple de la commune de Marlieux et un terrain de boule. Un parcours santé pourrait également être à l'étude autour de l'étang, mais sans aucune date à ce jour.
Madame Alexandra Ghidelli demande également un retour sur la table de ping-pong. Monsieur Bernard Jossier explique que les jeunes l'utilisent notamment le matin en attendant le bus.
- **Tri sélectif :** Monsieur Marc Mazet informe de l'état de saleté du point de recyclage Place de la Bascule. Il demande si les containers vont être enterrés. Monsieur le Maire répond que non en raison de la présence de réseau d'eau, EDF, fibre et téléphone.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20H53.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents